

INTERPRETATIONS

CONSTITUTION ET REGLEMENTS WORLD ARCHERY

Livre 3, chapitre 11.1.3

L'Icelandic Archery Committee a demandé si le repose-flèche photographié ci-dessous est autorisé pour la division arc classique.

Le Comité Constitution et Règlements estime que la question relève des compétences du Comité Technique. Le Comité Constitution et Règlements estime que l'interprétation suivante du Comité Technique n'est contraire ni aux règlements existants ni aux décisions du Congrès.

Réponse du Comité Technique :

La décision unanime du Comité Technique est que le repose-flèche présenté par l'Icelandic Archery Committee est autorisé pour les divisions arc classique et arc nu.

Règlement 11.1.3 (22.3.3 pour les arcs nus) un repose-flèche qui peut être réglable.

D'après ce règlement, n'importe quel repose-flèche est autorisé pour les divisions arc classique et arc nu tant qu'il reste dans la limite de 4 cm (2 cm pour les arcs nus) à l'intérieur du point de pivot de la poignée, qu'il n'offre pas une aide supplémentaire à la visée, n'est ni électrique ni électronique.



Comité Technique World Archery, 10 novembre 2016
Approuvé par le Comité C&R World Archery, 13 novembre 2016